

(1)

(N° 112.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MARS 1897.

Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1897 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. WOESTE.

ART. 20^{bis}.

Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État . . fr. 20,000

CH. WOESTE.

(1) Budget, n° 122, VIII (session de 1895-1896).
Budget amendé, n° 4, VIII.
Rapport, n° 90.
Amendements, n° 108.